



**VIVE LE
BLAIREAU !**



PORTRAIT D'UN ANIMAL SECRET

Le blaireau est le plus grand représentant, en France, de la famille des **mustélidés**, qui comprend aussi la belette, l'hermine, la fouine, la martre, le putois, la loutre et les deux visons (d'Europe et d'Amérique). Avec ses 12 kilos en moyenne (les mâles adultes étant plus imposants que les femelles), ses pattes courtes et robustes, son museau allongé, caractéristique d'un animal semi-fouisseur, le blaireau est un véritable **architecte souterrain**.

Sa capacité d'adaptation lui permet d'être présent de façon irrégulière sur l'ensemble du territoire métropolitain (excepté en Corse), à condition qu'un point d'eau soit proche de son lieu de vie. Il est essentiellement forestier, mais on peut le rencontrer aussi **dans les prairies, les landes, les marais parfois et en montagne jusqu'à 2 000 mètres d'altitude**.



Nom scientifique : *Meles meles*
Famille : Mustélidés
Ordre : Carnivores



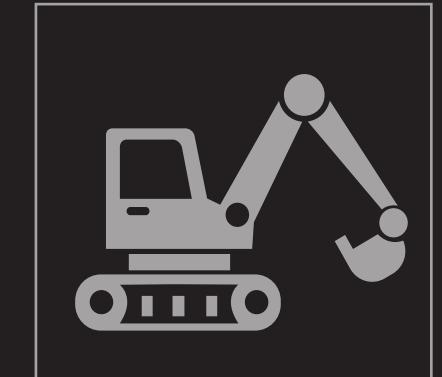


SOCIABLE COMME ... UN BLAIREAU !

Animal sociable, le blaireau **vit en groupes ou « clans », comptant en moyenne 5 individus** (observation en France : entre 2 et 8 maximum, comprenant adultes et jeunes).

La taille effective des groupes varie selon la quantité et la qualité des ressources alimentaires locales, mais surtout selon le rôle des différents facteurs limitants :

- trafic routier (collisions),
- chasse (par tir ou déterrage),
- autres persécutions éventuelles (destruction d'habitat).



Il existe à l'intérieur du groupe une certaine hiérarchie et **ce sont bien souvent seulement les individus dominants qui se reproduisent**.

Toilettages mutuels, marquages corporels permettant de partager l'odeur commune du clan (allomarquage), jeux, élevage des jeunes par des femelles autres que la mère, toutes ces **manifestations d'une forte cohésion sociale** ont de nombreux avantages pour l'individu et pour le groupe.

UN TERRIER EN HÉRITAGE

Grâce à ses longues griffes non rétractiles, le blaireau creuse son terrier. Ce véritable labyrinthe sous terre est constitué de **galeries, chambres et culs-de-sac**. Il comporte **plusieurs entrées**, de 6 à 15 en moyenne, appelées communément « gueules ». Ce « patrimoine bâti » est **utilisé de génération en génération**, si bien que ce réseau souterrain est sans cesse façonné au cours du temps. Les blaireaux y passent la majeure partie de la journée, mais également de la mauvaise saison. C'est dans ce terrier principal que la blairelle dominante met bas. D'autres terriers de moindre importance, dits secondaires et périphériques, sont répartis sur le territoire du clan et utilisés comme refuges ou comme lieux de repos temporaire.

© V. Boyaval, O. Simon, wikimedia Commons



Le renard ou le lapin de garenne peuvent y cohabiter pacifiquement. D'autres espèces peuvent également utiliser son terrier, qu'il soit abandonné ou non : chat forestier, fouine, martre, putois, mulots, chauves-souris (petit rhinolophe) ou encore salamandre tachetée !



VIVE LE BLAIREAU !



LES AMOURS DU BLAIREAU



© F. Carhez, V. Boyaval



La période d'activité sexuelle atteint un pic **entre les mois de janvier et de mars**. L'œuf, fécondé au moment de l'accouplement, demeure « en sommeil » et ne se développera réellement que plus tard, en décembre, au cours de la véritable gestation de 45 jours environ. Ce phénomène entraîne une **synchronisation des naissances, en janvier-février**.

Chaque portée compte **en moyenne 3-4 blaireautins**. Aveugles et sourds, ils restent en compagnie de leur mère, dans une chambre du terrier, dont ils ne sortiront que deux mois plus tard environ, à partir d'avril-mai.

Les jeunes demeurent dépendants des adultes au moins jusqu'à l'automne, voire une année entière, avant de subvenir, seuls, à leurs besoins.

Le nombre de femelles adultes mettant bas est très souvent limité par les diverses conditions environnementales, et **il arrive qu'un terrier n'abrite une portée qu'une fois tous les deux, voire trois ans seulement**.

La dynamique des populations de blaireaux se caractérise donc par un **accroissement très lent, dû à une faible natalité** (nombre réduit de femelles gestantes) et une forte mortalité juvénile. **Il est donc bien malvenu d'évoquer une quelconque « pullulation ».**

VIVE LE BLAIREAU !



UN SUPER PRÉDATEUR DE LOMBRICS !

Lorsque la nuit est tombée sur bois et champs, le blaireau part en quête de nourriture : museau fouineur et oreilles en direction du sol, il doit trouver quotidiennement entre 400 et 600 g de nourriture.

Bien qu'il appartienne à l'ordre des Carnivores, son régime alimentaire le ferait plutôt qualifier d'omnivore car, opportuniste avant tout, il se nourrit aussi bien d'animaux que de végétaux. Lombrics et vers blancs constituent une grande partie de son alimentation, ainsi que des amphibiens, insectes (coléoptères, guêpes, ...), fruits, escargots, limaces ou encore céréales en fonction des saisons.

Le blaireau possède un excellent odorat, supposé 700 à 800 fois plus fin que celui des humains !

Œufs, charognes ou petits mammifères affaiblis (lapereaux, hérissons) sont aussi au menu de ce mammifère bien mal adapté physiquement à la poursuite d'une proie (bien qu'il puisse parfois se déplacer étonnamment vite).

Le blaireau devra redoubler d'efforts pour se constituer **d'importantes réserves pondérales avant la mauvaise saison**, (dans certains cas, son poids pourra atteindre 20 kilos !).

UN ANIMAL PERSÉCUTÉ EN FRANCE

Considéré comme espèce chassable en France, **le blaireau n'a aucun répit**. En période de chasse, à partir de la mi-septembre, le blaireau peut être **tiré jusqu'à la fin du mois de février, et déterré jusqu'au 15 janvier**. Mais le **déterrage, ou vénérie sous terre, peut être prolongé sur simple volonté du préfet et pratiqué dès le 15 mai**.

Bien que le **piégeage du blaireau soit normalement interdit, ces pratiques peuvent être autorisées** par décision préfectorale si l'animal est jugé responsable de dégâts agricoles, ou dans le soi-disant intérêt de la santé et de la sécurité publiques, et cela **toute l'année** !

Mais même en l'absence de tout dommage, ce mustélidé est bien souvent victime de pièges non sélectifs (collets, photo ci-dessous), installés contre d'autres espèces (renards, ragondins). L'article L.427-9 du Code de l'Environnement autorise également les propriétaires ou fermiers à repousser ou abattre les « bêtes fauves », ce qui pourrait s'appliquer aux blaireaux.

La France, en ne prêtant attention qu'aux lobbies agricoles et de la chasse, demeure le pays européen le plus hostile à la présence de blaireaux sur son territoire.



Au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, en Italie, en Espagne et au Portugal, l'espèce est intégralement protégée, tout comme en Turquie et en Géorgie.

LE DÉTERRAGE : UNE BARBARIE D'UN AUTRE ÂGE

Encore appelé « vénérerie sous terre », le déterrage consiste à lâcher des chiens pour acculer un blaireau au fond de son terrier avant de l'extirper brutalement et l'abattre.

Une fois le terrier découvert, place au déblaiement pour rendre sa gueule accessible : il faut débroussailler, couper, arracher tout ce qui entrave le passage des chasseurs...

Les déterreurs envoient alors un de leurs chiens s'engouffrer dans le terrier. Oreilles collées au sol, ils guettent sa progression signalée par ses aboiements puis décèlent au ton de ces derniers que le blaireau est “tenu en respect dans un accul”.

Au signal, pelles et pioches en main, les chasseurs commencent l'excavation. Creusant sans relâche et avec opiniâtré, **ils transforment un habitat calme et discret en un vaste chantier de destruction.**

Pendant ce temps, pris au piège au fond de son terrier, le blaireau endure de longues heures de stress, voire une journée entière selon la configuration du terrier...

En France, en 2024, il existait encore environ 1200 équipages de vénérerie sous terre, composés de 5 à 6 chasseurs et de leurs chiens. Les veneurs utilisent des chiens de race teckel, fox-terrier ou encore Jack Russell pour leur petite taille et leur caractère vif, rapide et habile.



LE DÉTERRAGE : UNE BARBARIE D'UN AUTRE ÂGE

Les chasseurs extirpent le blaireau par le cou, le tronc, ou une patte à l'aide d'énormes pinces métalliques. Traîné au sol, le blaireau est alors exécuté ou, selon le vocable des chasseurs, « servi » à l'aide d'une arme blanche ou d'une arme à feu.

Tout autour, les chiens attendent la « récompense » de leur travail, sous la forme d'une dépouille souillée de sang et de terre.

Avant 2019 et une modification de la réglementation, il arrivait que le blaireau déterré soit donné vivant aux chiens pour qu'ils « finissent le travail », en l'éviscérant avant de le déchiqueter. Sachant que les contrôles de police sont rares, cette pratique persiste peut-être encore, au fond des bois à l'abri des regards...

Parfois les déterreurs concèdent la vie sauve à leur victime, dont la survie sera cependant de bien courte durée. En effet, les animaux exposés à un stress intense succombent à un traumatisme souvent mortel : la myopathie de capture.

Après avoir grossièrement rebouché les terriers, les chasseurs repartent généralement convaincus d'avoir fait œuvre utile en « régulant » la faune sauvage, tout en se divertissant entre « passionnés ».

Une période complémentaire de déterrage peut être autorisée, sur simple arrêté préfectoral, du 15 mai jusqu'à la date d'ouverture officielle de la chasse mi-septembre. Or cette dérogation injustifiable intervient au moment où les blaireautins sont encore dépendants de leurs mères et du groupe social...



UNE VIE PLEINE DE DANGERS

Si l'absence de ressources alimentaires (vers de terre) et les conséquences de la sécheresse sont des causes de mortalité chez le blaireau, ses principaux ennemis restent les humains.

- **La chasse légale et le braconnage** représentent une menace omniprésente.

• **Les infrastructures linéaires** (voies ferrées, routes, autoroutes) ont généré la **destruction des milieux et la fragmentation d'habitats** de plus en plus distants les uns des autres. Contraints de franchir ces voies de circulation en constante expansion, les blaireaux sont régulièrement victimes du trafic routier en France.

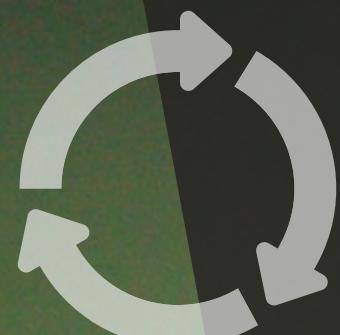
• Dans **les forêts « modernes » de production**, les souches sont retirées et **peu d'arbres morts sont laissés sur place**. Or, ils servent d'abri à toute une faune dont se nourrit le blaireau (insectes, micromammifères...).

• Autour des prés et des champs, **les haies, autrefois abris d'une vie prospère sont supprimées** pour faciliter l'agriculture productiviste, au détriment de toute une diversité d'espèces qui disparaissent peu à peu.

• **Insecticides, fongicides, herbicides... et tant d'autres substances chimiques sont de véritables bombes à retardement**, provoquant une baisse de la fertilité ou causant des troubles physiologiques chez le blaireau et pouvant le mener à une mort lente et douloureuse...



PROTÉGER, POUR QUOI FAIRE ?



- Si le blaireau venait à disparaître, **c'est toute une chaîne alimentaire qui serait perturbée**, pouvant entraîner un déséquilibre irréversible.
- En se nourrissant de baies de sureaux, par exemple, il participe à la **dissémination des graines tout en aidant à leur bon développement** grâce à ses déjections, sources naturelles d'engrais, déposées dans des « pots ».
- En labourant la terre à la recherche de son repas, **il aère le sol, permet une meilleure infiltration de l'eau**, facilitant ainsi le développement des végétaux.
- Amateur de rongeurs, il **évite les surpopulations de ces petits mammifères pouvant causer d'importants dégâts dans les champs et récoltes**. Véritable allié de l'agriculteur, il se nourrit également de larves diverses comme celles de hannetons, grands consommateurs de racines !
- **Le terrier du blaireau sert souvent de logis à plusieurs autres espèces** : renards, lapins, chauves-souris ou encore chats forestiers



© IPO Alsace, R. Holding, R. Collange



POINTÉ DU DOIGT

- Le blaireau est accusé de ravager les cultures en mangeant parfois du blé, de l'avoine, de l'orge, et surtout du maïs. Mais **ses visites ne sont qu'occasionnelles et ne se produisent qu'en des endroits localisés**. Il semble que les **dommages soient souvent surestimés et parfois causés bien davantage par des sangliers**.
- La fragilisation de digues, voies ferrées, routes, etc. se trouve aussi dans la liste des griefs contre le blaireau. Pourtant, **ses galeries sont en général suffisamment profondes pour éviter un effondrement de terrain, et en cas de nécessité absolue, il est tout à fait possible d'éloigner les blaireaux pour qu'ils s'installent ailleurs**, comme cela se pratique dans le Bas-Rhin où le blaireau n'est plus chassé depuis 2004. (cf photo-ci contre avec une trappe anti-retour installée à l'entrée d'un terrier sous une voie ferrée)
- Cerfs, sangliers et blaireaux peuvent être porteurs d'une bactérie, mycobacterium bovis, et sont donc susceptibles de transmettre la maladie de la tuberculose bovine au cheptel bovin si leurs domaines vitaux se chevauchent.

Tuer des blaireaux de manière préventive pour lutter contre la tuberculose n'est pas une solution recommandée par les autorités sanitaires. La déstructuration des groupes favorise le déplacement de ces derniers vers des territoires inoccupés, augmentant ainsi le facteur de propagation de la maladie. Affouragement¹, agrainage², manipulation des viscères des animaux tués à la chasse sont autant de pratiques cynégétiques qui augmentent les chances de contamination.

La pratique du déterrage dans les zones infectées est quant à elle interdite par l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016, en raison du risque de propagation de la maladie par les chiens de chasse... Les chasseurs continuent malgré tout d'utiliser le prétexte d'une éventuelle épidémie pour se divertir à détruire les blaireaux tout en se faisant passer pour d'utiles agents sanitaires.

Expérimentée en Dordogne depuis 2023, la vaccination des blaireaux contre la tuberculose a porté ses fruits au Pays de Galles notamment, où aucun abattage préventif n'est autorisé depuis 2012.

¹Approvisionnement des animaux sauvages en fourrage.

² Pratique cynégétique consistant à nourrir les animaux sauvages dans leur environnement.



© MELES, SNCF, F. Limosani



COMMENT PROTÉGER LE BLAIREAU ?

- Dans le Bas-Rhin, où les blaireaux ne sont pas chassés depuis 2004, une **coexistence harmonieuse blaireaux-humains est tout à fait possible**, comme le démontre par l'expérience le **Pôle médiation faune sauvage** de la LPO¹ Alsace et du GEPMA². Dans l'Oise, département où les blaireaux sont fortement persécutés, l'association Meles développe également **des solutions de médiation grâce à la longue expérience de terrain de Virginie Boyaval**, sa fondatrice.
- **Simples tunnels passant sous la route**, les "blaireauducs" permettent de limiter la mortalité routière. Pour être réellement efficaces, ils doivent être accompagnés de grillages ou de haies, très denses, dirigeant ces animaux vers cette issue. Très développés aux Pays-Bas, où les blaireaux sont protégés, ces passages à faune restent hélas encore anecdotiques en France, a fortiori sur le réseau secondaire.
- Des blaireaux blessés sur les routes, dans des pièges ou encore orphelins peuvent néanmoins être sauvés. La réinsertion dans la nature est délicate et demande un protocole scientifique rigoureux. Il convient alors de contacter des **centres de soins spécialisés, comme l'association Meles**, habilitée à soigner et relâcher les blaireaux.

En Norvège, certains blaireaux accusés de commettre des dégâts peuvent être déplacés d'un endroit à un autre. Même si cette solution n'est pas vraiment souhaitable en raison des problèmes d'adaptation du mustélidé à son nouvel environnement, elle est préférable à sa mise à mort.

¹Ligue pour la Protection des Oiseaux

²Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Terrier artificiel mis en place par le Pôle médiation faune sauvage et la SNCF en Alsace.



SUR LA PISTE DU BLAIREAU

Quelques indices pour identifier la présence du blaireau :

- Les **traditionnelles empreintes** laissées dans la terre fraîche ou la neige. 1
- Les **poils** (blancs à la base, noirs puis s'éclaircissant à l'extrémité) non loin du terrier ou sous les fils barbelés.
- Les **cônes de déblais**, souvent observables devant les gueules de terriers (entrées) et les « **gouttières** » bien caractéristiques créées par le passage des blaireaux sur la terre fraîchement déblayée. 2
- La **litière fraîche ou usagée** (mélange de feuilles mortes, d'herbes sèches, de mousses...) sous forme de ballots aux abords du terrier. 3
- Les **petits sentiers en pleine forêt, appelés coulées**, dus aux passages réguliers des blaireaux (mais aussi à celui de nombreux autres mammifères). 4

- Les **griffures sur certains arbres**, non loin des terriers. Ces « balisages » font office de marqueurs de territoire.

- Les **latrines communes (« pots »)**, petits trous d'une dizaine de centimètres de profondeur, disposées près du terrier et dans le domaine vital du clan. 5

- Les **dépressions dans la terre**, formées lors de séances de toilettage effectuées régulièrement au même endroit (nombreux poils observables).

Le blaireau est un noctambule qui ne montrera sa frimousse qu'à la nuit tombante... Ne laissant alors dépasser que le bout de son museau, humant le moindre courant d'air, il passera de longues minutes, avant de sortir, pour s'assurer de toute absence de danger.

VIVE LE BLAIREAU !



EXPOSITION RÉALISÉE PAR L'ASPAS ...



L'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) est reconnue d'utilité publique et 100 % indépendante. Loups, ours, renards, blaireaux... **Elle défend les sans-voix de la faune sauvage, les espèces jugées insignifiantes, encombrantes ou persécutées par la chasse.** Elle **mobilise l'opinion publique, interpelle les élus et sensibilise tous les publics** à la nécessité de protéger les espèces et leurs espaces, pour une cohabitation harmonieuse avec l'ensemble du Vivant. Elle **s'oppose fermement au déterrage, demande son abolition ainsi que le statut d'espèce protégée pour le blaireau.** L'ASPAS attaque juridiquement les arrêtés abusifs autorisant la destruction des blaireaux. **Son savoir-faire juridique est unique.**

Depuis 1980, elle a engagé près de 4 000 procédures devant les tribunaux pour faire respecter et évoluer positivement le droit de l'environnement. L'ASPAS **crée des Réserves de Vie Sauvage®** où aucune activité humaine n'est autorisée, hormis la balade contemplative, amoureuse ou curieuse.

ASPAS-NATURE.ORG



... EN COLLABORATION AVEC MELES



Créée par Virginie Boyaval, l'association MELES a pour objectif **l'étude et la protection des blaireaux**. Grâce à ses films documentaires, elle sillonne la France et l'Europe pour **sensibiliser le grand public mais aussi les enfants** dans les écoles. MELES instaure **un dialogue avec les chasseurs et les agriculteurs** afin de trouver des **solutions pour une meilleure cohabitation** et réalise des études sur l'impact de la mortalité routière. **MELES accueille également les blaireaux blessés pour être soignés, relâchés et radiopistés** afin de vérifier l'adaptation des blaireautins sur leurs nouveaux territoires.

MELES.FR

VIVE LE BLAIREAU !



CETTE EXPOSITION A ÉTÉ RÉALISÉE GRÂCE À LA COLLABORATION BÉNÉVOLE DE PHOTOGRAPHES NATURALISTES, MERCI À :

Christian Amblard, Virginie Boyaval, Joël Brunet, Fabrice Cahez, Rémi Collange, Christophe Froidefond,
Richard Holding, Franco Limosani, LPO Alsace, Roger Mathieu, Jean-François Noblet, Olivier Simon, Marc Steichen

Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) - 928 Chemin de Chauffonde - CS 50505 - 26401 CREST Cedex - aspas-nature.org - contact@aspas-nature.org

